

# ***Territoires de Projet***

*La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays*

## **Interview Partenaire**

Cécile Leclair - Directrice Générale de l'Avise

page 7

## **Interview développeur**

Ronan Cesbron - Pays de Gâtine

page 4

## **Projet de territoire**

Terres de Lorraine : Territoire de transitions

page 10

## **Analyse**

Les Territoires de projet et la culture

page 13



## Raymond Vall Président de l'ANPP

Chers adhérents,

Au nom du Conseil d'administration et de l'équipe de l'ANPP, je vous souhaite une excellente année 2020, à vous, vos proches et vos équipes !

2020 est une année aux forts enjeux pour les territoires : la mise en œuvre de l'ANCT au 1er janvier et l'entrée en vigueur de la loi "Engagement et proximité", à laquelle nous avons pleinement participé. Il y aura aussi les élections du bloc local, au mois de mars, et les discussions sur le devenir des contractualisations européennes, nationales et régionales, pour lesquelles nous entamons une tournée dans toutes les régions. Ces échanges permettront de contribuer à l'élaboration de la prochaine programmation des CPER 2021-2027 et à la déclinaison des futurs contrats de cohésion territoriale, nouvelle version des contrats de ruralité.

Un projet de loi majeur concernant les collectivités est en préparation, le projet de loi dit 3D : "Décentralisation, Différenciation, Déconcentration", qui a pour ambition de fluidifier les relations entre l'État et les collectivités territoriales. Nous serons présents pour porter la voix des Territoires de projet à cette occasion.

L'ANPP, fidèle à sa mission de mise en réseau, a prévu pour cette nouvelle année de nombreux temps d'échanges avec nos « Journées Rencontres » sur les sujets qui vous importent (alimentation, programmes européens, concertation, mobilité, santé), et la tenue des prochains Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays les 1<sup>er</sup> et 2 Octobre à Dijon, avec le soutien du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole.

L'ANPP s'engage pour et au service de ses adhérents, toujours plus nombreux, et c'est avec enthousiasme que nous abordons à vos côtés cette nouvelle année.

L'ANPP est votre Fédération. Merci pour votre soutien.

Excellente Année 2020 !

Raymond VALL  
Président de l'ANPP  
Sénateur du Gers

## Sommaire

<b>Actualités ANPP</b>	<b>3</b>
<b>Interview développeur</b> Ronan CESBRON - Pays de Gâtine	<b>4</b>
<b>Partenaire de vos Territoires</b> EDF	<b>6</b>
<b>Interview</b> Cécile Leclair - Directrice Générale de l'Avise	<b>7</b>
<b>Mobilité</b> Présentation du programme AcoTÉ	<b>9</b>
<b>Projet de territoire</b> Terres de Lorraine : un Territoire de transitions	<b>10</b>
<b>Juridique</b>	<b>11</b>
<b>Analyse</b>	<b>12</b>



## Les CPER en contribution



L'ANPP s'est engagée depuis le début de l'année à se rendre dans toutes les régions, afin d'ouvrir la discussion sur la nouvelle génération des Contrats de Plan Etat-Région et plus particulièrement du volet CT, impactant les Territoires de projet. Face à la diversité des situations régionales, l'ANPP reste au service de ses adhérents pour porter la voix des territoires et des acteurs du développement local.

[Retrouvez la contribution CPER de l'ANPP >>](#)

Prochaines dates :

[Haut de France >>](#)

[Région Sud >>](#)

[Région Occitanie >>](#)

## Promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités

Le projet de loi d'orientation des mobilités (dite LOM) a été présenté au Conseil des Ministres le 26 Novembre 2018 par Elisabeth BORNE, Ministre auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports. Ce texte a pour ambition d'améliorer les déplacements du quotidien des Français, grâce à des solutions de transport "plus efficaces, plus propres, plus accessibles". Ce texte comporte quatre objectifs principaux : apporter des alternatives à l'usage individuel de la voiture, développer les nouvelles solutions de mobilités, réduire la pollution liée aux transports et investir davantage dans les structures. Ce projet de loi fait suite aux Assises nationales de la mobilité, organisées à l'automne 2017.

Les conclusions de celles-ci ont permis d'échanger en profondeur sur les enjeux de la mobilité, et de proposer des orientations et des solutions partagées avec l'ensemble des acteurs de la mobilité (citoyens, élus, entreprises, associations). Ce projet de loi de 167 pages est organisé en 50 articles répartis en 5 titres

[Retrouvez le décryptage >>](#)

## Journée Rencontre - Produire et consommer local : nouveau défi territorial

Par ses Journées rencontres, l'ANPP propose un prochain échange avec les territoires, qui aura pour thème : "Produire et consommer local : nouveau défi territorial".

Cette journée se tiendra dans nos locaux, 22, rue Joubert, Paris 9ème.

Totalement hors radar il y a encore cinq ans, la gouvernance alimentaire et les circuits courts deviennent plus que jamais l'une des priorités des élus locaux, mais aussi des habitants, qui aspirent à consommer mieux. Quels enjeux ? Quels financements ? Quel pilotage ? Nous tenterons d'y répondre et d'illustrer par des exemples prometteurs.

[Programme et inscriptions >>](#)

## Rencontres - Ressources innovantes et développement des territoires

Par ses Journées rencontres, l'ANPP propose un prochain échange avec les territoires, qui aura pour thème : "Produire et consommer local : nouveau défi territorial".

Cette journée se tiendra dans nos locaux, 22, rue Joubert, Paris 9ème.

[Programme et inscriptions >>](#)



## Ronan Cesbron

Directeur du Pays de Gâtine

### Une courte biographie, présentation de votre parcours

J'ai fait mes études à Angers, j'ai suivi une formation en géographie ; avec un DEA en aménagement du territoire et analyse des politiques publiques, ensuite j'ai fait un master professionnel en aménagement du territoire. J'ai débuté mon parcours professionnel dans une association basée à Longwy dans la Meurthe et Moselle pour développer un projet européen transfrontalier sur la thématique des services à la personne entre la Belgique, la France et le Luxembourg. Après cela, j'ai souhaité revenir dans l'Ouest de la France et j'ai été recruté au syndicat mixte du Pays de Gâtine en 2009 pour développer tout le secteur des services à la personne. Dès mon arrivée au syndicat mixte, j'ai aussi eu en charge le pilotage des politiques contractuelles avec la Région et le Département, ce que j'ai fait jusqu'en 2014, avant de prendre la direction du Pays de Gâtine.

### Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?

Durant mon DEA, j'ai travaillé pour le SGAR, Pays de la Loire et l'université d'Angers, pour lesquels j'ai réalisé une analyse des premières chartes de Pays suite à la loi Pasqua et leurs mises en application. Le Pays est une structure de projet qui m'a toujours intéressé, c'est pour cela que j'ai visé des postes dans les territoires Pays quand je suis revenu dans l'ouest. L'objectif était de travailler dans un territoire élargi avec une stratégie définie par les élus, et une concertation auprès des acteurs de

**“L'objectif était de travailler dans un territoire élargi avec une stratégie définie par les élus, et une concertation auprès des acteurs de la société civile”**

la société civile. Le Pays de Gâtine était très intéressant, il faisait partie des tous premiers Pays avec une stratégie de développement définie à travers sa charte sur la période 2000-2010, avec notamment un vrai volet 'services à la population' sur les questions de santé, petite enfance et personnes âgées. En 2014, j'ai pris la suite de la direction, tout en conservant les missions liées aux questions de santé et d'accès aux soins.

Au départ le Pays de Gâtine était un syndicat mixte ouvert. Suite à la création du statut PETR par la loi MAPTAM en 2014, la question s'est posée sur notre territoire de devenir un PETR pour s'inscrire pleinement dans la loi et dans les pressentis pour les futures contractualisations, notamment régionales et départementales. Le Pays s'est transformé en PETR au premier janvier 2017.

### Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

Une journée type commence par un tour des bureaux, un travail d'analyse et répartition des courriers. Après mes journées se partagent soit entre des tâches administratives liées directement au poste de direction, soit à la participation avec un chargé de mission ou à un rendez-vous sur un projet spécifique, sinon, il s'agit d'un travail sur mes thématiques, d'accompagnement d'un groupe de professionnel de santé, de la création de maison de santé...

On a beau avoir un planning en tête, il y a souvent des imprévus à gérer, donc il n'y a pas de vraie journée type !

### Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

Le projet du PNR de Gâtine poitevine, on souhaite que ce territoire rural puisse être labellisé à l'horizon 2026. Cette évolution est cohérente avec toutes les décisions qui ont été prises sur le territoire, et ce depuis longtemps. Depuis les années 90 on porte

les contractualisations et on a toujours eu par rapport à ça, des axes majeurs pour ce qui est du développement de l'agriculture, de l'approche environnementale ou encore l'habitat écologique... Il s'agit donc sur une durée de 15 ans d'inscrire une stratégie, ce que ne nous permettent plus les contrats de territoires avec la région, nous sommes maintenant sur des contrats de trois ans. C'est également une ambition pour le territoire que de décrocher cette reconnaissance nationale, d'avoir une capacité plus forte à trouver des partenariats financiers, de plus, la Région Nouvelle Aquitaine a acté une vraie stratégie pour accompagner les PNR, enfin c'est une opportunité pour retrouver un lien plus fort au service des communes et de clarifier les relations avec les EPCI. Il y a une réelle volonté d'inscrire dans l'avenir une stratégie de développement durable.

### **Relations EPCI / Pays quelles relations ?**

Le positionnement du Pays par rapport aux EPCI, n'est aujourd'hui, pas clair. On apporte finalement plus de services auprès des communes et des acteurs économiques ou associatifs, qu'envers les communautés de communes.

Ces dernières gèrent leurs services ; après elles ont quelques projets qui entrent dans les contractualisations du Pays. Pour certains on les accompagne en ingénierie mais, pour d'autres, il n'y a plus besoin, ils sont en capacité de monter leurs projets. Le Pays de Gâtine a été créé à l'initiative des communes, lorsque la gouvernance est passée aux intercommunalités, le rapport s'est compliqué.

### **Un moment fort / marquant que vous retiendrez ?**

Dans le cadre de notre projet de devenir PNR, nous avons été auditionnés au Ministère de la transition écologique et solidaire par la commission du Conseil National de la protection de la nature. C'était le grand oral de notre dossier d'opportunité pour devenir Parc. Ils étaient 25 face à notre petite délégation de cinq personnes. Ce fut un moment intéressant mais aussi important car il a abouti à une réponse favorable.

### **Un moment décevant qui vous a marqué ?**

Fin 2017, nous portions un Office de Tourisme mutualisé, sous forme associatif. Tous les

acteurs du tourisme du territoire, collectivités et acteurs privés, participaient à Tourisme en Gâtine. Nous hébergions l'association dans nos locaux. Au moment où le maire de Parthenay a décidé de reprendre la compétence en propre, il y a eu une dissolution de l'association, pour une reprise en interne des OT pour les EPCI. En revanche, nous avons gardé au niveau du Pays, un chargé de mission pour la coordination des politiques en matière touristique. Ce qui a beaucoup moins de sens car on aborde plus le tourisme de manière globale, on a perdu en efficacité et on a créé de fortes dissensions entre les élus. On repensera ce point au niveau du parc.

### **Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?**

Au niveau national, à mon sens, nous n'avons pas intégré le fait que les EPCI ont été créés pour mutualiser services et investissements afin d'équiper le territoire, et le fait qu'il existe déjà des outils plus prospectifs de projet. Aujourd'hui on a cassé cette dynamique, qui était pourtant établie dans les Pays, où la stratégie, sur la base d'un diagnostic permettait d'agir sur le long terme avec cohérence. La suppression des Pays en

2010 et le manque de contractualisations intéressantes avec les Régions fusionnées ont concouru à ce phénomène.

Il y a pourtant toujours une nécessité à construire une stratégie. En Nouvelle Aquitaine on se retrouve avec un SRADDET, un département démuné de moyens d'agir, des intercommunalités dont la plupart ont des difficultés à définir un projet de territoire, des PLUi et leurs PADD, des SCOT, pour beaucoup vieillissants et un Etat plutôt absent à la mise en place d'une stratégie globale.

Pour conclure je dirais qu'il y a un manque de cohérence dans l'évolution des politiques territoriales entre les différents échelons : l'Etat, la Région, le département et le bloc local.

**“Il y a un manque de cohérence dans l'évolution des politiques territoriales entre les différents échelons : l'Etat, la Région, le département et le bloc local”**

Ronan Cesbron  
[ronan.cesbron@gatine.org](mailto:ronan.cesbron@gatine.org)

*Propos recueillis par Lisa Labarrière*





## Cécile Leclair

Directrice générale de l'Avise



### Pouvez-vous nous présenter l'AVISE et ses missions ?

L'Avise a pour mission de développer l'Économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en France, en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général. L'Avise intervient à chaque étape de la vie d'une entreprise de l'ESS, de l'émergence à la maximisation de son impact social, en produisant des outils, en animant des communautés d'acteurs des territoires et en construisant des programmes d'accompagnement dédiés.

### Quel est l'objectif du projet TRESSONS que vous menez avec le RTES sur ruralités et ESS ?

Piloté par l'Avise et le RTES de 2018 à 2020, le projet TRESSONS vise à renforcer l'impact de l'ESS dans les territoires ruraux, avec l'appui du Réseau rural national et le soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les objectifs du projet sont de :

- Améliorer la prise en compte de l'entrepreneuriat rural dans les dispositifs nationaux via la mise en visibilité de l'ESS et ses apports multidimensionnels en milieu rural ;
- Elaborer des recommandations sur l'insertion de l'ESS dans les outils de contractualisation dédiés aux territoires ruraux ;
- Orienter les porteurs de projets vers les bonnes ressources et les acteurs de l'accompagnement et du financement ;
- Outiller les acteurs des territoires (collectivités locales, acteurs du développement local, réseaux de l'ESS) et impulser ou renforcer les coopérations entre catégories d'acteurs pour qu'ils puissent accompagner les dynamiques d'innovation sociale. Afin de répondre à ces objectifs, le projet se structure autour de 4 grands champs d'action : études, promotion d'initiatives et outillage, création d'un réseau de partage d'information et

accompagnement de coopérations entre acteurs ruraux, ESS et collectivités.

### Pouvez-vous nous parler de la place de l'innovation sociale et de l'ESS dans les territoires ruraux ?

L'étude quantitative menée dans le cadre de Tressons montre que l'ESS occupe une place plus importante dans l'économie des territoires ruraux (17,7% de l'emploi privé rural) que dans celles des zones urbaines et péri-urbaines.

Cette place résulte principalement de son rôle essentiel en matière d'action sociale, qui représente la moitié de ses effectifs, notamment dans les activités d'aide à la personne. Son ancrage est également plus marqué qu'ailleurs sur les activités telles que la santé, le soutien aux entreprises, l'hébergement touristique ou encore le commerce (alors

**“Ce paysage de l'ESS reflète ainsi pour une large part son implantation ancienne, que ce soit à travers le coopérativisme agricole, l'enseignement catholique, l'éducation populaire ou la présence de grandes œuvres philanthropiques en matière d'action sociale.”**

que l'emploi dans le secteur du commerce stagne en milieu rural, il a augmenté de +10% dans l'ESS). Ce paysage de l'ESS reflète ainsi pour une large part son implantation ancienne, que ce soit à travers le coopérativisme agricole, l'enseignement catholique, l'éducation populaire ou la présence de grandes œuvres philanthropiques en matière d'action sociale.

De plus, il donne à voir une économie sociale et solidaire créatrice d'emplois, plus résiliente aux difficultés économiques rencontrées par les territoires ruraux et qui ont conduit à une diminution drastique de l'emploi privé et public (croissance de l'emploi de +4,9% de 2008 à 2015 contre une baisse de -4,1% dans le reste de l'économie). Face au vieillissement de la population, à la progression de nouvelles formes de pauvreté, à l'arrivée de jeunes urbains ou encore au retrait croissant du secteur public, l'ESS se révèle moteur du dynamisme de ces territoires. Les initiatives qui la composent sont essentielles à leur attractivité : activités sportives et loisirs (50% des emplois relèvent de l'ESS), services d'accueil des enfants,

art et spectacle (27,2% d'emplois ESS), tourisme, etc. sont nécessaires à un cadre de vie favorable pour attirer de nouveaux habitants et répondre à leurs besoins.

Elle n'en est pas moins bousculée sur certaines activités du secteur « présentiel » qui peinent à faire face à la progression de l'économie privée lucrative. Elle est également fragilisée par la problématique de la précarisation de l'emploi, plus forte en milieu rural que dans le reste de la France, qui défavorise tout particulièrement les femmes. Malgré ces enjeux à relever, tout porte à croire que l'ESS se place au cœur des transitions écologiques et solidaires à venir. En effet, on la retrouve en de nombreux endroits au sein des filières d'avenir que sont l'alimentation durable et les circuits courts, l'économie circulaire et le réemploi, les énergies renouvelables et les mobilités douces, etc. Ces transitions s'incarnent aussi par l'engagement citoyen d'habitants qui se mobilisent pour valoriser les atouts de leur territoire, et dont l'ESS constitue un cadre favorable d'expression.

*En sus de l'étude, 4 monographies de territoires ont été réalisées afin d'illustrer le rôle de l'ESS dans les dynamiques locales et ses leviers de développement. Elles ont montré que :*

- L'ESS permet la jonction entre innovation sociale citoyenne et innovation sociale entrepreneuriale

- Les acteurs de l'ESS sont au cœur des logiques participatives citoyennes qui favorisent l'engagement des habitants pour leur territoire ;

- L'ESS permet de fédérer et formaliser ces dynamiques d'engagement grâce à ses principes de gouvernance démocratique et de lucrativité limitée.

- *L'ESS propose des modèles innovants et irrigue l'économie de proximité*

- A travers sa maîtrise de l'engagement bénévole, l'ESS permet de maintenir des commerces et services là où les entreprises lucratives ferment faute de bénéfices suffisants

- Sur les filières d'avenir recensées sur certains territoires, l'ESS a une place importante : tiers-lieux, économie circulaire / réemploi, alimentation durable et circuits-courts, entrepreneuriat

- L'ESS est un terrain d'innovation : les coopératives d'activités et d'emplois agri-rurales se développent pour favoriser l'agriculture paysanne par le statut d'entrepreneur salarié ; les sociétés coopératives d'intérêt collectif sont en pleine expansion, permettant la création ou reprise d'une activité en impliquant citoyens et collectivités au capital.

- *Les acteurs de l'ESS participent activement à l'élaboration des stratégies territoriales et leur mise en œuvre*

- L'ESS s'inscrit dans le champ plus large des transitions économiques, sociales, citoyennes et écologiques

- Par leurs pratiques collaboratives, les acteurs de l'ESS ont initié des projets qui rassemblent l'ensemble des acteurs du territoire dont les entreprises hors ESS du territoire ;

- Les acteurs de l'ESS sont des interlocuteurs privilégiés des acteurs publics et participent activement à la mise en œuvre des programmes LEADER / GAL.

### **Quel rôle l'action publique, notamment celle des collectivités, peut-elle/pourrait-elle avoir en matière de développement de l'ESS dans les territoires ?**

Les monographies ont montré que les collectivités ont joué un rôle important pour appuyer les dynamiques locales d'innovation sociale grâce à

- La présence d'une animation du territoire et d'une ingénierie locale portée par les différents niveaux de collectivités (département, pays, intercommunalités) afin de détecter les besoins du territoire ; appuyer les porteurs de projets au démarrage et les orienter vers les dispositifs et programmes d'accompagnement adéquats ; permettre la connexion entre les projets des acteurs de l'ESS et les politiques sectorielles portées par les différents niveaux de collectivités (problématique du cloisonnement des compétences).

- L'inscription de l'ESS dans les outils de planification territoriale et de contractualisation (LEADER, contrats de ruralité, SRDEII) ;

- La reconnaissance de l'innovation sociale et de ses spécificités : modèles économiques hybrides, retours sur investissement sur un temps long et avant tout sur des aspects sociétaux ;

- Le soutien apporté aux acteurs de l'accompagnement et du financement : incubateurs régionaux, départementaux, pépinières et couveuses d'entreprises, etc... ;

- L'appui à des projets collaboratifs favorisant le décroisement des acteurs et la mise en réseau sur le territoire, à travers des démarches partenariales inscrites dans la durée.

Pour diffuser ces bonnes pratiques, il est nécessaire aujourd'hui de sensibiliser davantage les collectivités aux apports de l'ESS à l'économie locale et à l'attractivité du territoire, de s'assurer qu'elles connaissent les dispositifs existants pour bien articuler leurs actions et de les inciter à développer une ingénierie humaine dédiée pour éviter la concentration des aides sur les collectivités les mieux équipées.

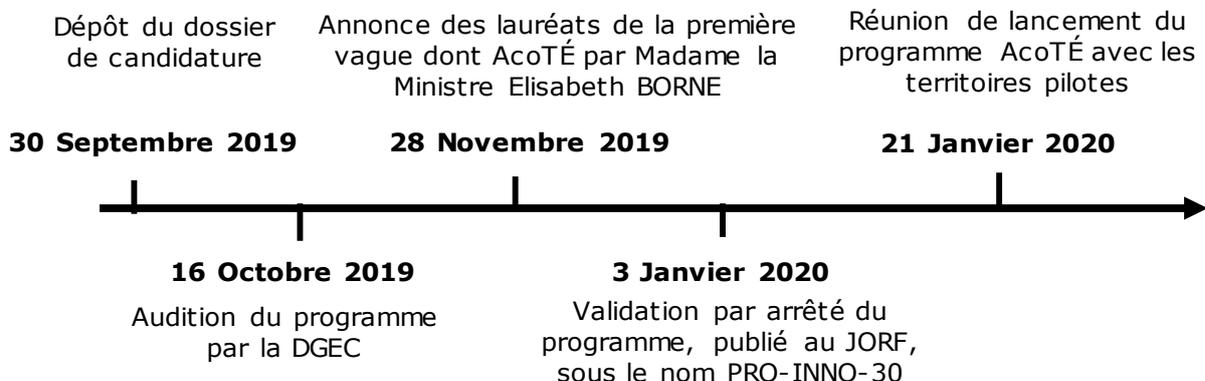
**"Tout porte à croire que l'ESS se place au cœur des transitions écologiques et solidaires à venir"**

Cécile Leclair  
Directrice générale  
[contact@avise.org](mailto:contact@avise.org)



## Acteurs et COLlectivités engagés pour l'Eco-mobiliTÉ

### Le programme en quelques dates...



### AcoTÉ, c'est quoi ?

Un grand programme de sensibilisation au covoiturage du quotidien à destination des élus, des services des collectivités et des habitants.

**25.000** élus ou fonctionnaires de collectivités sensibilisés, directement ou indirectement

**100** lignes de covoiturage co-construites et lancées dans des territoires ruraux ou péri-urbains

### Impacts attendus

**27.730.000** km covoiturés

**5.500** tCO2 économisées

**2.600.000** personnes sensibilisées par l'action conjointe des territoires et de La Roue Verte

### Les porteurs et leurs rôles... Un groupement complémentaire



Porteur principal du programme, en charge du suivi et de la bonne exécution des actions. CertiNergy co-organise avec l'ANPP l'axe dédié à la sensibilisation.



Porteur associé du programme en charge de l'axe sensibilisation, par la création et de l'animation du "Club Mobilité" et la co-organisation des journées d'études...



Porteur associé en charge de l'axe 2 du programme : la co-construction des lignes de co-voiturage.

### Les territoires pilotes

5 Territoires pour expérimenter les premières actions du programme :

- Pays de la Vallée du Loir
- Pays de la Déodatie
- Pays Sud Toulousain
- Pays Portes de Gascogne
- Pays du Doubs Central



# Terres de Lorraine

## un territoire en transition

*Nos façons d'habiter, de consommer, de produire, de nous déplacer devront changer vite si l'on veut répondre aux défis du dérèglement climatique et composer avec des ressources finies. C'est partant de ce constat que le Territoire Terres de Lorraine a défini son projet de territoire, entre autre, autour de la transition alimentaire et de la transition énergétique.*



### “Se nourrir quand on est pauvre”

Le PAT Sud 54 a pour début formel un colloque co-organisé en novembre 2016 par le Pays Terres de Lorraine, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Chambre d'agriculture, dont l'objet était d'enclencher un changement d'échelle dans le rapprochement entre productions agricoles locales et alimentation des habitants. Il implique différentes échelles d'action, c'est-à-dire le SCoT, le Pays, les Communautés de communes et les communes.

Au sein du PAT, le Pays Terres de Lorraine porte, en collaboration avec ATD Quart Monde, une démarche nommée “se nourrir quand on est pauvre” en référence à une étude menée par ATD Quart Monde sur ce sujet. Les élus de Terres de Lorraine ont souhaité donner une inflexion sociale au démarrage du PAT. Ils ont saisi l'opportunité d'une expérimentation nationale que souhaitait engager ATD sur un territoire. Cette démarche a pour objet l'accès digne et durable à une alimentation de toutes les qualités. Les résultats sont destinés à essaimer sur le territoire du PAT, et plus loin encore.

La base de la démarche est la charte, que l'on peut [signer ici >>](#). Depuis 2018, en s'appuyant sur la charte, des projets structurants prennent forme au sein d'un collectif :

- Un groupe de travail sur l'aide alimentaire, fruit d'une co-formation, qui a poussé les personnes bénéficiant de cette aide, les bénévoles et les professionnels à se rencontrer régulièrement pour construire ensemble un meilleur accueil, d'abord en coordonnant

les différentes associations pour diminuer la lourdeur administrative permettant à la personne d'accéder à l'aide. Le groupe a aussi pour objectif d'expérimenter de nouvelles pratiques.

- Une association d'achats groupés avec priorité d'accès aux personnes fragilisées, reliant les producteurs locaux aux personnes qui n'ont pas facilement d'occasion de s'approvisionner en produits locaux. C'est un levier possible pour modifier les habitudes alimentaires, vers plus de choix et plus de qualité

- Une association portant des jardins nourriciers en milieu urbain : l'accessibilité de la terre peut être un moyen pour certaines personnes d'augmenter le choix et la qualité de leur alimentation, en produisant une partie. L'aspect social et la solidarité émergent souvent dans ce type d'action, et peuvent participer à un changement dans l'alimentation des personnes, par des échanges de légumes, de graines ou de recettes par exemple.

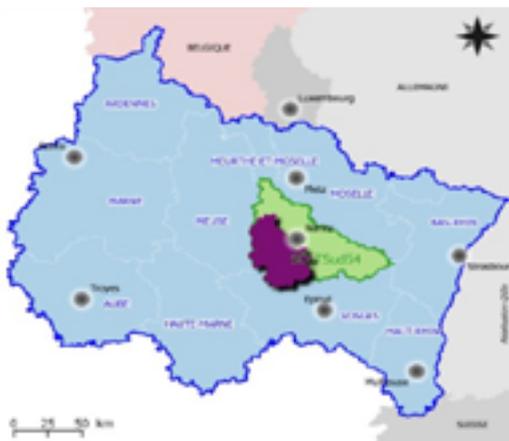
- La création d'une pièce de théâtre sur l'accessibilité à l'alimentation, avec une écriture



Photo prise lors du forum du 8 mars 2019, rassemblant 400 personnes sur la thématique « de la dignité dans les assiettes », qui a marqué un tournant dans la démarche, sa transition vers une amplification des actions et de leurs impacts.

par le recueil de paroles. C'est peut-être dans cette action que le cœur de la démarche, la participation des personnes, est le plus facilement visible.

- Un groupe de travail (professionnels et personnes connaissant la précarité alimentaire) qui revisite les messages de prévention et d'éducation alimentaire afin qu'ils ne soient plus source de tensions et de stigmatisation. Au-delà de ces actions en cours, l'intérêt de cette démarche est de permettre le repérage d'idées et de projets émergents, qui participeront à la stratégie mise en place. Mises côte à côte, ces actions et projets permettront le changement d'échelle avec l'augmentation de la part de produits locaux dans les assiettes, y compris pour les personnes les plus fragilisées.



Le Pays Terres de Lorraine s'est engagé en 2014 dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPos) considérant d'une part que la transition énergétique, climatique est un des enjeux majeurs de nos sociétés au XXIème siècle et d'autre part qu'elle constitue un atout indéniable de développement local par la création d'emplois, la relocalisation de la production d'énergie.

### Territoire à énergie positive

Un territoire à énergie positive (TEPos) cherche à réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus") à l'horizon 2050-2060 environ. C'est un projet global de territoire, qui concerne à la fois les secteurs de l'habitat, les transports, l'urbanisme mais également le monde agricole et les entreprises et nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs : collectivités locales, entreprises, citoyens.

Dispositif Intracting en Terres de Lorraine

La démarche de l'intracting est une des mesures mise en place pour favoriser la massification des actions d'efficacité énergétique du patrimoine public et réduire ainsi les consommations de ce secteur. Elle est issue d'un modèle développé en Allemagne à partir des années 2000, notamment à Stuttgart ou Lörrach et nous la définissons au sein du Pays Terres de Lorraine de manière plus explicite par une avance

remboursable sur les travaux d'économies d'énergie des collectivités.

Ce dispositif est proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et s'adapte en principe très bien aux universités, agglomérations ou métropoles, qui ont en gestion centralisée un patrimoine bâti important.

De manière concrète, le principe est le suivant : une étude préalable est réalisée sur un périmètre défini de bâtiments ayant une forte consommation énergétique, et va permettre de détecter des actions de performance énergétique à temps de retour inférieur à 10 ans. La CDC intervient financièrement par une avance de 50 % du montant des travaux à réaliser. Ces actions pourront être mises en œuvre dans les 3 ans maximum, et généreront des économies énergétiques, mais surtout financières. Les collectivités vont ensuite rétribuer l'avance comptable opérée jusqu'au remboursement complet de la somme. Le sens vertueux du principe réside dans le fait qu'une fois l'avance remboursée, les économies générées alimentent un fonds qui permettra de réaliser d'autres actions de performance énergétique, voir dans le temps, une réhabilitation énergétique global de bâtiments.

En effet, le Pays ne possède aucun patrimoine, et ce sont les communes et communautés de communes qui ont la gestion des principaux bâtiments publics.

Il a donc fallu adapter le dispositif et travailler avec la direction régionale de la CDC pour pouvoir le mettre en œuvre. Par le biais d'un appel à candidature à destination de toutes les collectivités du territoire, presque 30 collectivités ont répondu favorablement en intégrant 43 bâtiments de tout type (groupe scolaire, gymnase, Hôtel de Ville, maison des associations et centre aquatique) et 7 parcs d'éclairage public.

Nous jouons le rôle d'animateur et porteur de ce dispositif pour le compte des collectivités intégrées au dispositif en portant l'étude d'actions de performance énergétique, faisant l'intermédiaire entre le bureau d'études et les collectivités, en suivant la mise en œuvre des actions et les consommations pour valider les économies attendues, etc.

Le TEPOS dispositif, en principe moins adapté à un territoire rural, peut le devenir si celui-ci s'empare réellement du sujet en intégrant les collectivités et en les épaulant dans toutes les étapes pour permettre le passage à l'acte et la réussite de cette démarche, qui, bien exécutée, permet en premier lieu de réaliser des économies, en second lieu, de dégager des fonds pour avoir des marges de manœuvre plus importantes en matière d'efficacité énergétique de patrimoine public.

Benoît Guerard  
Directeur

[benoit.guerard@terresdelorraine.org](mailto:benoit.guerard@terresdelorraine.org)

## **Loi LOM : le PETR peut être désormais officiellement une "autorité organisatrice de la mobilité"**

L'article 8 V de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM, modifie l'article L. 1231-1 I du code des transports officialise la possibilité, pour un PETR, d'être une "autorité organisatrice de la mobilité" (AOM), si bien sûr, le PETR détient la compétence statutaire adéquate préalablement transférée par ses EPCI FP membres.

Rappelons que, en vertu de cette loi, les CC non compétentes en matière de mobilité à la date de promulgation de la loi LOM devront délibérer sur le transfert de la compétence "mobilité" à leur profit avant le 31 décembre 2020 (procédure "classique" de l'art. L. 5211-17 CGCT, art. 8 III de la loi ; c'est la délibération du conseil de la CC qui doit intervenir avant le 31 déc. 2020), et que, à défaut, c'est la région qui, au 1er juillet 2021, sera de droit l'AOM sur le territoire de la CC... sauf à faire jouer le mécanisme de "réversibilité" de la compétence, à l'occasion, notamment, de la création ou de l'adhésion de la CC à un SM compétent en matière de mobilité (art. L. 1231-1 III code des transports).

## **Loi "engagement et proximité" : une possibilité expressément reconnue de mutualiser le conseil de développement au sein d'un PETR**

Au titre du chapitre III de la loi ("Simplifier le droit applicable aux élus locaux"), et de son article 80 II 3° c), la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifie l'article L. 5211-10-1 I § 3 du CGCT, sur les conseils de développement (NB : désormais obligatoire dans les EPCI FP de plus de 50 000 habitants, et non plus 20 000). Il est désormais expressément prévu que, par délibérations de leurs organes délibérants, une partie ou l'ensemble des EPCI FP membres d'un PETR peuvent confier à ce dernier la mise en place d'un conseil de développement commun.

Cette mutualisation est effectuée "dans les conditions prévues au IV de l'article L. 5741-1", et mieux vaudra donc prévoir cette possibilité dans les statuts du PETR, puisque, selon cette dernière disposition, les modalités de fonctionnement du conseil de développement sont déterminées par les statuts du PETR.

*NB : ces dispositions sont d'entrée en vigueur immédiate, et donc depuis le 27 décembre 2019.*

## **Loi "engagement et proximité" : la transmission des convocations par voie dématérialisée est désormais le principe...**

... et ceci est heureux, car selon le nouvel art. L. 5211-40-2 du CGCT (art. 8 loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique), expressément transposable aux syndicats mixtes en vertu du dernier alinéa dudit article (et donc aux PETR...), les conseillers communautaires des EPCI FP membres du PETR qui ne sont pas membres du comité de ce dernier doivent néanmoins être destinataires d'une copie de la convocation (avec la note de synthèse) envoyée aux membres du comité syndical avant chaque réunion de celui-ci (de même pour certains rapports et les compte-rendus des réunions du comité). En outre, avant la loi du 27 décembre 2019, toujours par transposition des dispositions applicables aux communes et syndicats mixtes fermés et donc aux PETR, pour l'envoi des convocations aux délégués en vue des réunions du comité, le principe était une transmission écrite (la voie dématérialisée était possible, mais à titre alternatif et sur demande des délégués).

Avec l'article 9 de la loi du 27 décembre 2019, qui modifie l'article L. 2121-10 du CGCT, le principe est désormais inverse : la règle est désormais la transmission de manière dématérialisée de la convocation, et (comme pour les communes ou les EPCI) ce n'est que si les délégués en font la demande expresse et préalable que la convocation pourra être adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

*NB : ces dispositions sont entrées en vigueur le 27 décembre 2019.*

Michael RESTIER, Directeur de l'ANPP &  
Anne GARDERE, Avocate au Barreau de Lyon  
[anne.gardere.avocat@gmail.com](mailto:anne.gardere.avocat@gmail.com)

# Les Territoires de projet et la culture

L'ANPP, Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays, a lancé en 2019 une enquête sur la manière dont sont élaborées et mises en œuvre les actions culturelles au sein des Territoires de projet. L'importance de la culture au sein des territoires n'est plus à prouver : moteur de la cohésion sociale, secteur économique et touristique clé ou encore, facteur de rayonnement. La culture, à l'échelle

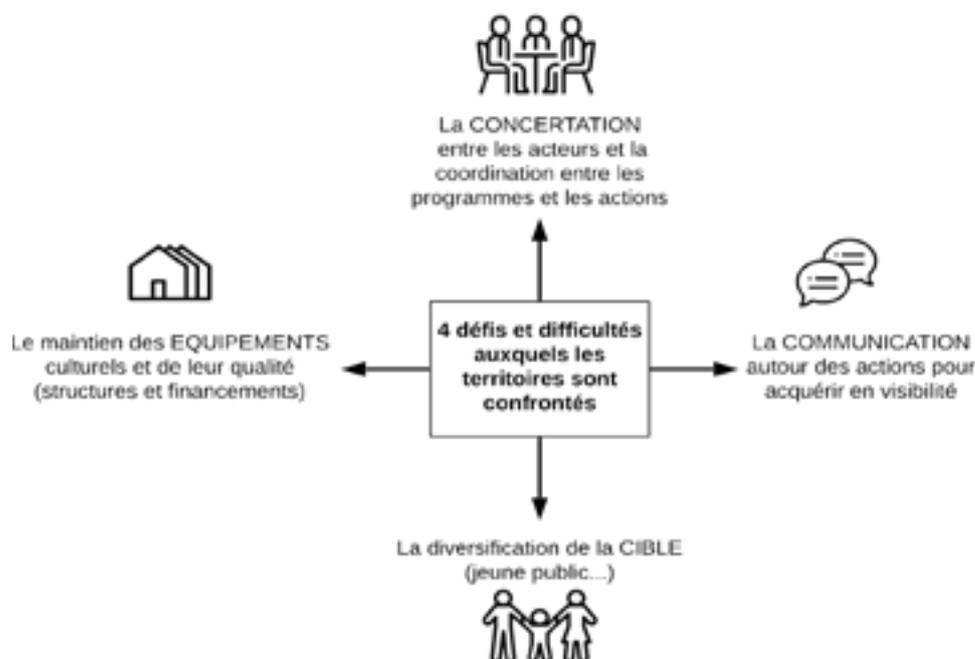
locale, tend à valoriser les spécificités territoriales, elle reflète et permet l'expression d'une identité, qui génère le plus souvent l'attachement des habitants. Cette enquête a recueilli des réponses de 15% des territoires. Le questionnaire visait à dresser un état des lieux des initiatives entreprises sur cette thématique à l'échelle des Territoires de projet.



L'ensemble des Territoires de projet dispose d'équipements culturels au sein de leur périmètre. On observe un maillage important des équipements de proximité, destinés soit aux pratiques culturelles et artistiques, ou des lieux de conservation et de protection (médiathèques, musées...). Du fait de ces pratiques du quotidien, ces lieux sont bien identifiés et fréquentés pour 79% des territoires enquêtés. En décalage, la présence d'équipements rayonnants est plus rare, souvent concentrés dans les métropoles les plus attractives.

## Des manifestations culturelles diversifiées

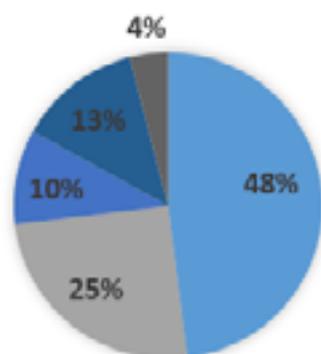
L'**offre culturelle** qui prend place au sein des Territoires de projet se caractérise par une grande diversité tant dans les formats de l'offre que dans les programmations proposées. Cette vie culturelle est pour l'essentiel portée par un tissu associatif dense, que les Pays et Pôles territoriaux peuvent contribuer à structurer et à fédérer.



## Les ressources locales, terreau de la vie culturelle

### VOUS APPUYEZ PRINCIPALEMENT VOTRE POLITIQUE SUR :

- Les 3
- Patrimoine architectural
- Patrimoine vivant
- Nsp
- Patrimoine paysager



30% des Territoires interrogés sont d'ailleurs Pays d'Art et d'Histoire (PAH) ou sont en phase de le devenir (dépôt de candidature, réflexion engagée...). Ce label est décerné par le Ministère de la Culture aux territoires qui s'engagent dans une politique de valorisation et d'animation de leurs patrimoines. En France, aujourd'hui, 71 territoires Pays / Pôles sont labellisés PAH.

#### Zoom : Le PAH transfrontalier du Pays Pyrénées Méditerranée (PPM)

Depuis 2016, une partie des communes du PPM, territoire labellisé PAH depuis 2010, s'inscrit dans, ce qui devient **le premier Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier** (France-Espagne) Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter, au nom des fleuves transfrontaliers du territoire. Structure qui va rapidement devenir fondamentale pour les acteurs locaux, qui prennent régulièrement appui pour développer et promouvoir leurs actions à plus grande échelle.

### Le tissu associatif

Le rôle des structures associatives est considéré comme essentiel au dynamisme de la vie culturelle par les Territoires de projet. Acteur clé, ce tissu associatif propose généralement des actions tournées, avant tout, vers les habitants...

## Les ressources locales, terreau de la vie culturelle

**46%** des Territoires de projets interrogés sont porteurs d'une politique ou d'actions culturelles.

Bien que reconnue comme un pilier du développement local, la construction d'un projet culturel n'est que rarement une priorité dans la stratégie de développement des territoires Pays / PETR. Pour autant, la proximité avec ce champs d'action existe.

Dans **86%** des cas, des acteurs culturels sont associés à des démarches menés par le Territoire, notamment au sein des Conseils de développement.

Un engagement dans la thématique culturelle mis à mal par un important manque de moyens...

#### •Des ressources en ingénierie en décalage avec l'ambition des territoires

76% des territoires interrogés ne disposent pas d'un ETP dédié à cette thématique. L'action des Pôles territoriaux / Pays vient alors s'inscrire en complémentarité de celle portée par les EPCI.

#### •Des enveloppes difficiles à pérenniser

Pérenniser les financements d'une année sur l'autre est une réelle difficulté pour les Territoires de projet

## Mission de représentation

## Fonction de porte-parole



Elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

## Mission d'accompagnement

## Soutien technique



L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

## Mission de fédération

## Animation du réseau



L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

## Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projets

**EGPP** : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

**CNPP** : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

**RTPP** : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

**85** % de Territoires de projet adhérents  
+ de **50** % des Régions métropolitaines adhérentes

**150** territoires rencontrés par an

**Pour adhérer à l'ANPP >>**

# Nos partenaires

## Partenaires institutionnels



## Fédérations d'élus



## Partenaires privés



## Partenaires médias



## Partenaires locaux

